

Les causes de la guerre de 1870



http://vieux-papiers.over-blog.com/article-la-guerre-de-1870-les-preparatifs-41916368.html

C'est la candidature d'un prince allemand au trône d'Espagne qui fit monter la France sur ses grands chevaux, craignant ainsi d'être encerclée par la Prusse. Au cours du XIXème siècle, la Prusse prit de la puissance en sortant victorieuse des guerres contre ses voisins danois en 1864 et autrichien en 1866. Elle cherchait à réunir tous les Etats allemands sous la couronne prussienne.

Face à la menace française, la Prusse renonça alors à l'Espagne (La dépêche d'Ems).

Mais le désir d'agrandir l'Empire français, notamment sur la Sarre, le Luxembourg et la Belgique, ainsi que celui d'éliminer un grand rival, poussa peu à peu la France vers la guerre.

Le 19 juillet 1870, Napoléon III déclare la guerre à la Prusse.

Le ministre de la guerre, le Maréchal Le Bœuf, déclara que « *La France est prête, archi-prête! La guerre doit-elle durer deux ans, il ne manquerait pas un bouton de guêtre à nos soldats »*.

Il s'avéra finalement que la France n'était pas prête.

Les troupes françaises et coloniales qui arrivèrent sur la frontière manquaient cruellement de consignes. Certaines se perdirent même, ne sachant pas où aller. La nourriture et le matériel manquaient. Les officiers n'avaient aucune carte des frontières !

Mais la Prusse, elle, était prête.

Ses troupes arrivèrent rapidement, bien armées, ravitaillées, ordonnées et parfaitement organisées.

Les Prussiens se virent en peu de temps bien plus nombreux que les français : 800 000 soldats allemands contre 265 000 soldats français.

Loin de l'entrée triomphale à Berlin rêvée par certains, les Français allaient connaître la débâcle, l'humiliation et la guerre civile.



PROCLAMATION DE L'EMPEREUR

Il y a dans la vie des peuples des moments solennels où l'honneur national violemment excite s'impose comme une force irrésistible, domine tous les intérêts et prend seul en main la direction des destinées de la Patrie.

Une de ces heures décisives, vient de sonner pour la France.

La Prusse à qui nous avons témoigné, pendant et depuis la guerre de 1860, les dispositions les plus conciliantes, n'a tenu aucun compte de notre bon vouloir et de notre longanimité ; lancée dans une voie d'envahissements, elle a éveillé toutes les défiances, nécessité partout désarmements exagérés et fait de l'Europe un camp où règnent l'incertitude et la crainte du lendemain.

Un dernier incident est venu révéler l'instabilité des rapports internationaux et montrer toute la gravité de la situation.

En présence des nouvelles prétentions de la Prusse, nos réclamations se sont fait entendre, elles ont été éludées et suivies de procédés dédaigneux ; notre pays en a ressenti une profonde irritation et aussitôt un cri de guerre a retenti d'un bout de la France à l'autre.

Il ne nous reste plus qu'à confier nos destinées au sort des armées.

Nous ne faisons pas la guerre à l'Allemagne dont nous respectons l'indépendance, nous faisons des vœux pour que les peuples qui composent la grande nationalité Germanique, disposent librement de leurs destinées ; quant à nous, nous réclamons l'établissement d'un état de choses qui garantisse notre sécurité et assure l'avenir ; nous voulons conquérir une paix durable, basée sur les vrais intérêts des peuples et faire cesser cet état précaire où toutes les Nations emploient leurs ressources à s'armer les unes contre les autres.

Le glorieux drapeau que nous déployons encore une fois devant ceux qui nous provoquent est le même qui porta à travers l'Europe les idées civilisatrices de notre grande Révolution, il représente les mêmes principes, il inspirera les mêmes dévouements français.

Je vais me mettre à la tête de celle vaillante armée qu'anime l'amour du devoir et de la Patrie. Elle sait ce qu'elle vaut, car elle a vu dans les quatre parties du monde la victoire s'attacher à ses pas.

J'emmène mon Fils avec moi : malgré son jeune âge, il sait quels sont les devoirs que son nom lui impose, et il est fier de prendre sa part dans les dangers de ceux qui combattent pour la patrie.

Dieu bénira nos efforts. Un grand peuple qui défend une cause juste est invincible.

Paris, le 23 juillet 1870

NAPOLÉON

Compiègne, 29 juillet 1870 Texte de la proclamation de Napoléon III à ses soldats

Soldats.

Je viens me mettre à votre tête pour défendre l'honneur et le sol de la Patrie.

Vous allez combattre une des meilleures armées de l'Europe ; mais d'autres, qui valaient autant qu'elle, n'ont pu résister à votre bravoure. Il en sera de même aujourd'hui.

La guerre qui commence sera longue et pénible, car elle aura pour théâtre des lieux hérissés d'obstacles et de forteresses; mais rien n'est au-dessus des efforts persévérants des soldats d'Afrique, de Crimée, de Chine, d'Italie et du Mexique. Vous prouverez une fois de plus ce que peut une armée française animée du sentiment du devoir, maintenue par la discipline, enflammée par l'Amour de la Patrie.

Quel que soit le chemin que nous prenions hors de nos frontières, nous y trouverons les traces glorieuses de nos pères. Nous nous montrerons dignes d'eux.

La France entière vous suit de ses yeux ardents, et l'univers a les yeux sur vous. De nos succès dépend le sort de la liberté et de la civilisation.

Soldats, que chacun fasse son devoir, et le Dieu des armées sera avec nous! NAPOLÉON

Compiègne, le 29 Juillet 1870.

PROCLAMATION DE L'EMPEREUR

A L'ARMÉE

- · Soldats,
- « Je viens me mettre à votre tête pour défendre l'honneur et le sol de la Pa-
- Vous allez combattre une des meil-« leures armées de l'Europe; mais d'au-« tres, qui valaient autant qu'elle, n'ont
- « pu résister à votre bravoure. Il en sera
- · de même aujourd'hui.
- « La guerre qui commence sera longue
- et pénible, car elle aura pour théâtre des
- « lieux hérissés d'obstacles et de forte-
- « resses; mais rien n'est au-dessus des
- efforts persévérants des soldats d'Afrique,
- c de Crimée, de Chine, d'Italie et du
- « Mexique. Vous prouverez une fois de
- « plus ce que peut une armée française
- animée du sentiment du devoir, mainte-
- e nue par la discipline, enflammée par
- · l'amour de la Patrie.
- « Quel que soit le chemin que nous prenions hors de nos frontières, nous y
- « trouverons les traces glorieuses de nos
- * pères. Nous nous montrerons dignes
- « d'eux.
- « La France entière vous suit de ses
- geux ardents, et l'univers a les yeux sur
- « yous. De nos succès dépend le sort de la
- liberté et de la civilisation.
 - « Soldats, que chacun fasse son devoir.
- « et le Dieu des armées sera avec nous !

Le 4 septembre 1870, le Second Empire disparaît dans la tourmente de Sedan

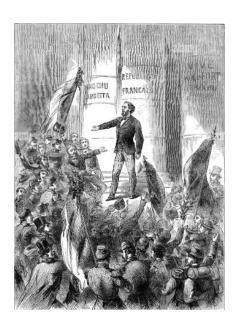


Bataille de Sedan. 1 septembre 1870 - Anonyme, © Photo RMN-Grand Palais



Le champ de bataille de Sedan, La grande rue à Bazeilles.

Anonyme. © Paris - Musée de l'Armée



A Sedan, l'empereur est fait prisonnier par les Prussiens et son fils est trop jeune pour prendre sa place. Les parlementaires et l'administration, déboussolés, ne cherchent pas à défendre le régime. En ce jour mémorable, à la tribune de l'Assemblée, Gambetta lit le manifeste qu'il vient de rédiger avec d'autres députés républicains : « *Citoyens*,

Attendu que la patrie est en danger;

Attendu que tout le temps nécessaire a été donné à la représentation nationale pour prononcer la déchéance ;

Attendu que nous sommes et que nous constituons le pouvoir régulier issu du suffrage universel libre ;

Nous déclarons que Louis Napoléon Bonaparte et sa dynastie ont à jamais cessé d'exercer les pouvoirs qui lui avaient été conférés. »

Gambetta conduit le peuple au cœur de la capitale et proclame la IIIème République depuis le balcon de l'Hôtel de ville.





Dans une dépêche du 21 septembre, Gambetta écrit :

« Nos pères fondaient la République et se juraient à eux-mêmes, en face de l'étranger qui souillait le sol sacré de la patrie, de vivre libre ou de mourir en combattant. Ils ont tenu leur serment. Ils ont vaincu, et la République de 1792 est restée dans la mémoire des hommes comme le symbole de l'héroïsme et de la grandeur nationale... ».

7 octobre 1870, Gambetta quitte Paris assiégé, en ballon



Départ de Léon Gambetta pour Tours sur le ballon l'« Armand-Barbès », le 7 octobre 1870, à Montmartre par Jules Didier (1831-1892) et Jacques Guiaud (1811-1876), 1871

Afin d'échapper au siège de l'armée prussienne, le ministre de l'Intérieur Léon Gambetta quitte Paris à bord d'un ballon pour rejoindre le gouvernement replié à Tours et organiser la résistance.

Le matin du 7 octobre 1870, avec son assistant Eugène Spuller, Léon Gambetta, monte à bord de l'*Armand Barbès*, du nom du républicain mort trois mois plus tôt.

C'est le célèbre photographe Nadar qui, de sa propre initiative, a constitué la « Compagnie des Aérostiers Militaires » et ainsi nommé le ballon.

Ce ballon de 16 mètres de diamètre décollera de la butte Montmartre.

Le ballon s'écrasera en milieu d'après-midi près de Beauvais, où ils seront recueillis par des paysans. Le 9 octobre, après trois jours de voyage, ils arriveront enfin à Tours.

Gambetta deviendra alors ministre de la Guerre et organisera les nouvelles armées afin de tenter de délivrer Paris.

Dépêche annonçant l'armistice à Bordeaux, le 29 janvier 1871 et pour copie conforme le sous-préfet à Largentière

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté — Égalité — Fraternité.

DEPÊCHE

La délégation du Gouvernement, à Bordeaux, à MM. les Préfets & Sous-Préfets.

Bordeaux, le 29 janvier 1871.

La délégation du Gouvernement, établie à Bordeaux, qui n'avait jusu'ici, sur les négociations entamées à Versailles, que des renseignements ournis par la presse étrangère, a reçu, cette nuit, le télégramme suivant, qu'elle orte à la connaissance du pays, dans sa teneur intégrale:

« DÉPÈCHE TÉLÉGRAPHIQUE. — Versailles, 28 janvier.

- « M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, à la Délégation du Gou-
- « Nous signons aujourd'hui un traité avec M. le comte de Bismarck. Un arnistice de vingt-un jours est convenu, une assemblée est convoquée à Bordeaux, jour le 15 février.
- « Faites connaître cette nouvelle à toute la France, faites exécuter l'armistice, et convoquez les électeurs pour le 8 février. Un membre du gouvernement va partir pour Bordeaux.

 Signé: JULES FAVRE.

Un décret, qui sera ultérieurement publié, fera connaître les mesures prises pour assurer l'exécution des dispositions ci-dessus.

Pour copie conforme : LAURIER.

Pour copie conforme : Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Largentière,

DÉPÈCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Bordeaux 28 février 7 h. 30 soir. Arrivée à 9 h.

Les conditions de paix sont :

Cession de l'Alsace moins Belfort;

Cessien de partie de la Lorraine, y compris Metz;

Cinq milliards d'indemnité;

Entrée des Prussiens dans Paris après ratification des préliminaires; Occupation aux frais de la France d'une partie du territoire tant que durera le paiement de l'indemnité; l'occupation diminuera a mesure de l'extinction de la dette;

M. Thiersappuyant le vote d'urgence, d'une voix extrêmement émue, dit : « Messieurs, votez, votez ; c'est le seul moyen peut-être d'éviter « de terribles malheurs pour Paris. »

L'indemnité est payable; un milliard en 1871, le reste dans trois ans.

M. Thiers a reçu une dépêche du général Vinoy annonçant que l'état de Paris cause de vives inquiétudes; il est en proie à une grande surexcitation. On attend des nouvelles de l'assemblée.

On s'attend ce soir à une discussion orageuse dans les bureaux; la députation de Paris se montre très exaltée.

L'occupation prussienne



Le paiement de la dette

Reichs=Gesetblatt.

M 26.

(Nr. 656.) Préliminaires de paix entre l'Empire allemand et la France. Du 26 Février 1871.

Entre le Chancelier de l'Empire germanique Monsieur le Comte Otto de Bismarck-Schönhausen muni des pleins-pouvoirs de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse,

le Ministre d'Etat et des Affaires Etrangères de Sa Majesté le Roi de Bavière, Monsieur le Comte Otto de Bray-Steinburg,

le Ministre des Affaires Etrangères de Sa Majesté le Roi de Wurttemberg, Monsieur le Baron Auguste de Wächter,

le Ministre d'Etat, Président du Conseil dès Ministres de Son Altesse Royale, Monseigneur le Grand-Duc de Bade, Monsieur Jules Jolly,

> représentant l'Empire germanique,

d'un côté,

et de l'autre

le Chef du Pouvoir exécutif de la République française, Monsieur Thiers, et

le Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Jules Favre, représentant la France,

Reicht. Befegbl. 1871.

Musgegeben ju Berlin ben 19. Juni 1871,

(Nr. 656.) (Ueberfehung.) Friedens-Bralliminarien zwischen dem Deutschen Reich und Frankreich. Bom 26. Februar 1871.

Dwifchen bem Rangler bes Deutschen Reichs, herrn Grafen Otto v. Bismard. Schonhaufen, ber mit Bollmacht Seitens Seiner Majestat bes Deutschen Raisers und Königs von Preugen versehen ift,

bem Staatsminifter bes Meugeren Seiner Majeftat bes Ronigs von Bapern, Berm Grafen Otto v. Bran-Steinburg,

bem Minifter ber auswärtigen Angelegenheiten Seiner Majeflat bes Ronigs von Burttemberg, herrn Freiherrn August v. Bachter,

bem Staatsminister, Prafibenten bes Staats. Ministeriums Geiner Koniglichen Sobeit bes Grofherzogs von Baben, herrn Julius Jolly,

> welche das Deutsche Reich vertreten, einerseils,

emerjene,

und bem Chef ber Exefutivgewalt ber Frangösischen Republit, Gerrn Thiers, und

bem Minister ber auswärtigen Ungelegenheiten, Herrn Jules Favre, welche Frankreich vertreten, andererseits,

41

Journal officiel de la Confédération allemande du 19 juin 1871 annonçant les Préliminaires entre l'Empire allemand et la France le 26 février 1871.

« La funeste défaite de 1871 a infligé à la France, outre la perte douloureuse de l'Alsace et de la Lorraine, d'immenses sacrifices matériels. À la suite des préliminaires de paix signés à Versailles, le 26 février 1871, la France se trouvait frappée d'une contribution de guerre de 5 MdF et avait à sa charge l'alimentation des troupes allemandes jusqu'à l'évacuation complète du territoire. Le paiement d'au moins un milliard de francs devait être effectué dans le courant de l'année 1871. Pour le reste, un délai de trois ans était accordé. »

Le total exigé par l'Allemagne était de 5 MdF, avec l'échéance suivant :

- 1 MdF en 1871,
- 500 M€ en 1872
- et le tout soldé en mars 1874,

ceci avec un taux d'intérêt de 5 %, ce qui portait la dette à 5,3 MdF.

Il s'y ajoutait les dépenses d'entretien des troupes allemandes, lourdement présentes pour s'assurer du bon paiement, et les dégâts subis par le pays, soit un coût total pour le budget de l'ordre de 10 MdF. Le montant est énorme.

Par référence, le revenu national de l'époque était de 18,8 MdF et le budget de l'État (en 1872) de 2,3 MdF. Le poids de l'indemnité était donc de l'ordre de 30% du revenu national et de 230 % du budget public.

Commune de Sotteville-sur-mer Registre des délibérations du Conseil municipal de 1865 à 1892

L'an mil huit cent soixante douze, le 8 février, le Conseil municipal de la commune de Sotteville-sur-mer étant réuni sous la présidence de M. le Maire au lieu de ses séances pour la session ordinaire du mois de février

M. le Maire expose

- ... que la commune, pour venir en aide au ouvrier sans travail pendant l'hiver 1870/1871 a emprunté la somme de trois mille francs 3000f ;
- ... que pour payer les réquisitions faites dans la commune par les armées allemandes, elle a emprunté celle de trois mille cinq cent vingt francs quarante centimes 3520,40f;
- ... que pour payer la contribution de guerre imposée à la commune par les mêmes armées, elle a emprunté celle de douze mille deux cent soixante dix francs dont douze mille dix sept francs ont servi à payer la contribution imposée par les armées allemandes et deux cent cinquante trois francs, à venir en aide aux ouvriers sans travail 12270f;

Enfin que le total de ces emprunts est de 18 790,40f.

Que ces prêts faits à la commune pour un grand nombre de ses habitants ne sont point régularisés ; que la plupart demandant le remboursement des sommes qu'ils ont versées, il est indispensable d'aviser aux moyens de se procurer des fonds pour effectuer ces remboursements.

Le Conseil, après l'exposé qui précède, prend connaissance de la position de la commune et reconnait qu'elle ne possède aucun fonds de libre pour faire face aux remboursements dont il s'agit.

En conséquence, à l'hunanimité des membres, il émet l'avis suivant ; que la commune ne peut effectuer les remboursements des sommes empruntées et dont il est parlé ci-dessus ; qu'en l'imposant, pendant quatorze années environ à la somme de (0f29 ?) au principal de ses quatre contribution.

Afin de pouvoir voter cette imposition, l'assemblée demande à s'adjoindre les plus forts contribuables de la commune.

Fait et délibérés les jour, mois et an susdits.



LES CONSEQUENCES DE LA GUERRE DE 1870

La Commune de Paris en 1870-1871



Elle dura 72 jours, du 18 mars 1871 à la « Semaine sanglante » du 21 au 28 mai 1871.

Cette insurrection refusa de reconnaître le gouvernement issu de l'Assemblée nationale constituante, qui venait d'être élue au suffrage universel masculin dans les portions non occupées du territoire, et choisit d'ébaucher pour la ville une organisation de type libertaire, fondée sur la démocratie directe.

La Commune est à la fois le rejet d'une capitulation de la France face aux menées de Bismarck lors de la guerre francoprussienne de 1870 et au siège de Paris, et une manifestation de l'opposition entre un Paris républicain, favorable à la démocratie directe, et une Assemblée nationale à majorité monarchiste acquise au régime représentatif.

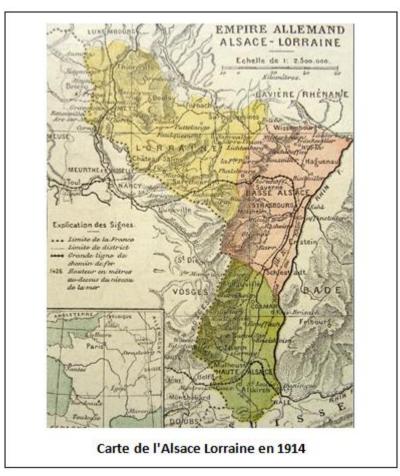
Cette insurrection et la violente répression qu'elle subit eurent un retentissement international important, notamment au sein du mouvement ouvrier et des différents mouvements révolutionnaires naissants



Communards et canons postés sur une barricade au départ de la rue de Charonne. Photo prise le 18 mars 1871 dans l'axe de la rue du faubourg Saint-Antoine.

La France après la guerre de 1870





L'exil « sacrificiel » des Alsaciens-Lorrains après 1871



Le Petit Journal commente ainsi:

« La Prusse, par un semblant de pudeur pour l'esprit moderne, de respect pour la dignité humaine, qui ne permettent plus qu'on fasse la conquête d'une population comme celle d'un troupeau de bœufs, a admis le droit d'option pour les provinces conquises. »

Pourtant, l'exil des quelques dizaines de milliers d'Alsaciens-Lorrains qui choisissent la France (les « optants ») va rapidement devenir un symbole de l'iniquité prussienne, cristallisant le désir de revanche de la nation française humiliée.

Parmi les migrants:

- nombreux sont ceux qui s'installent autour de Belfort, ou à Nancy, restée française ;
- un certain nombre d'entre eux iront plus loin, à Paris, au Havre, à Lyon, à Bordeaux, voire même en Argentine et au Québec.

Le Petit Journal écrit :

« Tous ceux qui ont pu opter pour la nationalité française l'ont fait avec empressement et pendant les derniers jours du mois écoulé, les émigrants nous sont arrivés par milliers, fuyant le joug prussien. Ils sont partis à l'aventure, abandonnant tout, et se confiant à la générosité de la mère-patrie.

La mère-patrie remplira dignement le noble devoir qui lui incombe [...]. Les ressources de la France sont inépuisables et son cœur est à l'épreuve de la lassitude, lorsque la charité intercède en faveur des malheureux, surtout des malheureux qui souffrent pour rester Français.

Aussi assistons-nous depuis huit jours à ce spectacle touchant qui s'est si souvent renouvelé depuis nos malheurs. Toutes les classes de la société se confondent pour venir en aide aux Alsaciens-Lorrains que l'option a laissés sans ressources. »

Modes 2.	FRAITÉS DU 49 MAI ET DU 11 DÉCEMBRE 1871.
OPTION	POUR LA NATIONALITÉ FRANÇAISE.
(1) Think the set the motion	Low Vingt trois September 1872.
(t) Note de commune, de l'arron- descent et epotement,	par-devant now, maire de la commune d'ave d'
(g). Non et primene du déclarent.	est compare RUMN Autom City on & Amiers 93.
(C. Indication du Seu de suissennes.	no a would some forets, contin de dit don't de them bong
(6) Date de la minesarie ou six moine activitie de l'ign de décharant.	le m of Juin 18/11 - Lunti Colle
6 Apaint poor les mineurs quand ber de heatin son faite orparement . Anies de son gire ou F son tuins.	& Such famulament soul de Samen Sementy Caller 11 de Mo Hochen ; joseph, a la dach da 19 hij lande 199
	lequel , conformément aux articles 2 du Traité du 10 mai et 1" de la Conventie
	additionnelle du 11 décembre 1871, a déclaré opter pour la nationalité fra çaise, qu'il entend conserver.
(1) Aposter, quired he declaration never date solventmented per le piere et, sen en- ante sincere i	(1)
Lailor distantion faste text ou nom. prouzed de sion: que comme reprimentant légal de sen enfant missure.	
Nos. Indiquer los nones , lienz et dates de la missance de chocus des enfonts.	

Option pour la nationalité française, archives du Bas-Rhin

Aux « optants », on va même donner des territoires en Algérie, alors colonie française.

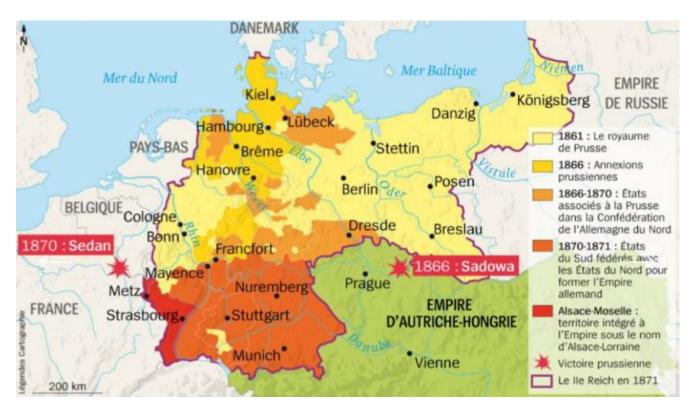
Dans le Journal des débats du 17 décembre :

« Un état récemment communiqué par la préfecture fait connaître que 127 familles, composées de 747 personnes, ont été pourvues de concessions territoriales dans onze centres de population. Mais un nombre beaucoup plus considérable de familles attend encore des attributions de terres et reste à la charge de l'assistance publique.

L'administration fournit les vivres et les logements ; la générosité inépuisable des comités privés pourvoit aux autres besoins. La tâche est lourde, sans lasser le zèle de personne. ».

L'Alsace-Lorraine redeviendra française en novembre 1918, à la signature de l'Armistice. Environ 200 000 Allemands résidant sur le territoire seront contraints de le quitter. Et de nombreuses familles d'Alsaciens-Lorrains, ayant fui après 1871, effectueront le chemin inverse

Unification des États allemands en 1871 sous la politique de Bismarck, en tant qu'État sous la forme de l'Empire allemand



Le 18 janvier 1871, dans la galerie des Glaces du château de Versailles, l'Empire allemand est proclamé avec la proclamation du roi de Prusse, Guillaume 1^{er}, comme empereur. Quelques jours plus tard, Paris capitule.

La souveraineté repose sur le Bundesrat, organe fédéral de représentation des 22 Etats princiers et des 3 villes libres hanséatiques (Hambourg, Brême, Lübeck) réunis en une « alliance éternelle », tandis que l'Etat est formé par la présidence fédérale composée de l'empereur et du chancelier.



Otto von Bismarck (1815/1898)
Chancelier du nouvel Empire allemand en 1871,
poste qu'il occupera jusqu'en 1890.



Proclamation du 2nd Reich, confédération des états allemands sous l'égide de la Prusse, dans la Galerie des glaces, Versailles